

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 septembre 2020 à 19 h 30, au lieu ordinaire, avec la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-09-647 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 septembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 15.2 Demande d'aide financière / Communauté métropolitaine de Montréal / Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Phase II / Mise en valeur du Lac La Carrière / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 10 août 2020 et séance extraordinaire du 31 août 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2020
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Annulation du tournoi de golf 2020 / Aide financière
 - 4.5 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 6 323 994 / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances des 17 juillet, 31 juillet et 14 août 2020

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des ressources humaines / Modifications à la structure organisationnelle / Réévaluation de postes / Conseillère principale en ressources humaines et conseillère en santé, sécurité et mieux-être au travail
- 7.3 Service de l'aménagement du territoire / Création de poste / Contrôleur – Permis et inspections
- 7.4 Service de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Chef de division – Permis et inspection
- 7.5 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
- 7.6 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier – Bâtiments
- 7.7 Service des travaux publics / Démission / Technicien en génie civil 1
- 7.8 Service de sécurité incendie / Embauche / Technicienne en prévention des incendies
- 7.9 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Pompiers
- 7.10 Service des eaux / Nomination / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable
- 7.11 Service des eaux / Embauche / Technicien en instrumentation
- 7.12 Service des eaux / Confirmation de poste / Opérateur et opératrice d'usine d'épuration
- 7.13 Service du génie et de l'environnement / Modification à la structure organisationnelle / Abolition de poste / Contrôleur de projets – Subventions / Création de poste / Chef de projets
- 7.14 Service des loisirs et de la culture / Modification à la structure organisationnelle / Création de poste / Chef de section – Camps de jour et animation
- 7.15 Service du greffe et des affaires juridiques / Réévaluation de poste / Greffière adjointe
- 7.16 Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Nomination / Membre indépendant
- 7.17 Programme d'accès à l'égalité à l'emploi / Deuxième rapport d'implantation

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Entente intermunicipale / Réseau géodésique actif complémentaire de la région métropolitaine de Montréal / Autorisation de signature

10. Sports et loisirs

- 10.1 Renouvellement / Protocole d'entente / Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Autorisation de signature
- 10.2 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2019-2020 / Remboursement
- 10.3 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) / Inscriptions 2019 / Remboursement

11. Culture et vie communautaire

- 11.1 Prêt et déplacement hors Québec de bien patrimoniaux classés / Artéfacts de l'Île-aux-Tourtes / Autorisation de signature
- 11.2 Entérinement / Comité de pilotage de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés

- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ratification / Levée de l'interdiction de l'utilisation extérieure de l'eau potable
- 15. Génie**
 - 15.3 Ordres de changement n^{os} 6, 7 et 14 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763
 - 15.4 Ordres de changement n^{os} 1 et 3 / Appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.06 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de l'avenue Saint-Charles / Règlement n^o 1770
 - 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 401-110-20-49 / Aménagement du parc Pierre-Mercure
 - 15.6 Autorisation de mandat / Négociation / Entente avec le ministère des Transports du Québec / Réaménagement de l'échangeur 2 de l'autoroute 30 / Mesures d'atténuation
- 16. Aménagement du territoire**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 août 2020
 - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 août 2020
 - 16.4 Dérogation mineure / 752, rue Chicoine, unité 201 / Véranda en cour arrière / Lots 1 543 949 (partie privative) et 1 547 217 (terrasse - partie commune) / Zone H3-747 / CCU n^o 20-08-98
 - 16.5 PIIA / 296, boulevard Harwood, locaux 1 à 4 / Enseigne au mur / Lot 1 545 690 / Zone C2-716 / CCU n^o 20-08-99
 - 16.10 Adoption de second projet de résolution avec changement / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n^o 20-07-78
 - 16.12 Lotissement / Contribution pour frais de parc / 594, rue Crevier / Lots projetés 6 387 493 et 6 387 494
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption / Règlement n^o 1797 / Gestion des fossés et installation de ponceaux
 - 18.2 Adoption / Règlement n^o 1270-65 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise en étages / Îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine
 - 18.3 Adoption / Règlement n^o 1270-66 / Urbanisme / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n^o 808-2019
 - 18.4 Adoption avec changement / Règlement n^o 1275-288 / Zonage / Concordance au Règlement n^o 1270-66 / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n^o 808-2019
 - 18.5 Adoption / Règlement n^o 1694-35 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Valois
 - 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n^o 1794 / Programme Rénovation Québec / Maisons lézardées
- 19. Direction générale**
 - 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Citoyens
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-09-648 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- Séance ordinaire du 10 août 2020;
- Séance extraordinaire du 31 août 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-649 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2020

Le directeur général Olivier Van Neste mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 31 août 2020 et il en résume les décisions prises.

20-09-650 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui et les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20-09-651 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Annulation du tournoi de golf 2020 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) pour un fonds compensatoire dans le cadre de l'annulation de son tournoi de golf annuel;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) à titre d'aide financière dans le cadre d'un fonds compensatoire au tournoi de golf annuel.

« ADOPTÉE »

20-09-652 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-653 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 6 323 994 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande conjointe d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin d'établir une servitude pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 6 323 994, le tout afin de relocaliser les lignes existantes afin de permettre l'agrandissement de l'école de l'Hymne-au-Printemps et par conséquent, abandonner une portion de la servitude existante aux termes de l'acte de servitude publié le 20 juin 2006 sous le numéro 13 405 350;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement à l'établissement d'une servitude ainsi que l'acte de servitude et d'abandon de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada pour des lignes de distribution d'énergie électrique et pour des lignes de télécommunication sur une partie du lot 6 323 994 ayant une superficie approximative de 30,45 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé par M. Louis-Jacques Daoust, technicien en électricité Projet, daté du 23 juillet 2020;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge d'Hydro-Québec et Bell Canada.

« ADOPTÉE »

20-09-654 Dépôt de listes des comptes – échéances des 17 juillet, 31 juillet et 14 août 2020

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 17 juillet 2020 pour un montant de 2 199 719,68 \$;
- échéance du 31 juillet 2020 pour un montant de 3 593 087,84 \$;
- échéance du 14 août 2020 pour un montant de 2 225 720,19 \$.

20-09-655 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 4 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-656 Service des ressources humaines / Modifications à la structure organisationnelle / Réévaluation de postes / Conseillère principale en ressources humaines et conseillère en santé, sécurité et mieux-être au travail

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître les modifications significatives apportées au rôle et responsabilités confiés aux postes de conseiller principal et conseiller – Santé, sécurité et mieux-être au travail;

CONSIDÉRANT que ces modifications justifient une révision de l'évaluation des postes ci-haut identifiés;

CONSIDÉRANT les présentations de MM. Olivier Van Neste, directeur général, Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, ainsi que de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, les 28 et 30 juillet 2020 respectivement au Comité en ressources humaines et au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'accueil favorable en regard des changements proposés;

CONSIDÉRANT que les postes de conseiller principal et conseiller – Santé, sécurité et mieux-être au travail ont fait l'objet d'une réévaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les postes de conseiller en acquisition de talents et de conseiller – Dotation et développement des compétences relèvent désormais du conseiller principal;

QUE le salaire du poste de conseiller principal soit positionné à la classe 16 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, et ce, rétroactivement au 30 juillet 2020;

QUE le salaire du poste de conseiller – Santé, sécurité et mieux-être au travail soit positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, et ce, rétroactivement au 30 juillet 2020;

ET QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans *l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

20-09-657 Service de l'aménagement du territoire / Création de poste / Contrôleur – Permis et inspections

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels du Service de l'aménagement du territoire justifient la création du poste de contrôleur – Permis et inspections;

CONSIDÉRANT les présentations de MM. Olivier Van Neste, directeur général, Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, ainsi que de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, les 28 et 30 juillet 2020 respectivement au Comité en ressources humaines et au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le poste de contrôleur – Permis et inspections a fait l'objet d'une évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la création du poste de contrôleur – Permis et inspections et que le salaire soit positionné à la classe 12 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE ledit poste relève du chef de division – Permis et inspections;

ET QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans *l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

20-09-658 Service de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Chef de division – Permis et inspection

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-131;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Marie Claude Gauthier, directrice du Service de l'aménagement du territoire, datée du 20 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Sébastien Carrière dans son poste de chef de division – Permis et inspections;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Carrière.

« ADOPTÉE »

20-09-659 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-129;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics, datée du 7 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Lise Jolicoeur dans son poste d'agente de bureau 2 au sein du Service des travaux publics;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Jolicoeur.

« ADOPTÉE »

20-09-660 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier – Bâtiments

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-267;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics, datée du 6 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Patrick Briard dans son poste de journalier – Bâtiments;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Briard.

« ADOPTÉE »

20-09-661 Service des travaux publics / Démission / Technicien en génie civil 1

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Maxime Wood, technicien en génie civil 1, au sein du Service des travaux publics, datée du 29 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Wood, technicien en génie civil 1, au sein du Service des travaux publics, laquelle entre en vigueur le 1^{er} août 2020;

ET QUE la Ville remercie M. Wood pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

20-09-662 Service de sécurité incendie / Embauche / Technicienne en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 20 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Tanya Raymond au poste régulier de technicienne en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 28 septembre 2020, au salaire prévu à l'annexe C – classe 9, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Raymond aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE M^{me} Raymond devra compléter, dans un délai de trois ans, son certificat universitaire de premier cycle en technologies avancées en prévention des incendies (T.A.P.I.) et que les frais inhérents à ses études soient entièrement à sa charge, et ce, selon les dispositions de l'annexe « E » - Énoncé de formation et de perfectionnement incluses à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Raymond.

« ADOPTÉE »

20-09-663 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Pompiers

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-087;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Stéphane Massicotte, chef de division – Opérations du Service de sécurité incendie, datée du 21 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme MM. Vincent Corriveau et Guillaume Lalonde dans leur poste de pompier à temps complet;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Corriveau et Lalonde.

« ADOPTÉE »

20-09-664 Service des eaux / Nomination / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 13 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la nomination de M. Jonathan Péladeau au poste régulier d'opérateur d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 9 septembre 2020, au salaire prévu à l'annexe C – classe 8, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Péladeau aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Péladeau.

« ADOPTÉE »

20-09-665 Service des eaux / Embauche / Technicien en instrumentation

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 19 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Richard Aubé au poste régulier de technicien en instrumentation au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 19 octobre 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 10, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Aubé aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Aubé.

« ADOPTÉE »

20-09-666 Service des eaux / Confirmation de poste / Opérateur et opératrice d'usine d'épuration

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-182;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Laurent Pignat, contremaître – Eaux usées du Service des eaux, du 21 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Jean-Michel Comtois et M^{me} Christine Raymond dans leur poste d'opérateur et d'opératrice d'usine d'épuration;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Comtois et M^{me} Raymond.

« ADOPTÉE »

20-09-667 Service du génie et de l'environnement / Modification à la structure organisationnelle / Abolition de poste / Contrôleur de projets – Subventions / Création de poste / Chef de projets

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels du Service du génie et de l'environnement justifient la création du poste de chef de projets;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abolir le poste de contrôleur de projets – Subventions laissé vacant depuis sa création;

CONSIDÉRANT les présentations de MM. Olivier Van Neste, directeur général, Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, ainsi que de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, les 28 et 30 juillet 2020 respectivement au Comité en ressources humaines et au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le poste de chef de projets a fait l'objet d'une évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la création du poste de chef de projets et que le salaire soit positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE ledit poste relève du directeur du Service du génie et de l'environnement;

QUE le poste de contrôleur de projets – Subventions soit aboli en date de la présente;

ET QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans *l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

20-09-668 Service des loisirs et de la culture / Modification à la structure organisationnelle / Création de poste / Chef de section – Camps de jour et animation

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels du Service des loisirs et de la culture justifient la création du poste de chef de section – Camps de jour et animation;

CONSIDÉRANT les présentations de MM. Olivier Van Neste, directeur général, Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, ainsi que de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, les 28 et 30 juillet 2020 respectivement au Comité en ressources humaines et au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le poste de chef de section – Camps de jour et animation a fait l'objet d'une évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la création du poste de chef de section – Camps de jour et animation et que le salaire soit positionné à la classe 13 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE ledit poste relève du chef de division – Sports et loisirs;

ET QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans *l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

20-09-669 Service du greffe et des affaires juridiques / Réévaluation de poste / Greffière adjointe

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître les modifications significatives apportées aux rôles et responsabilités confiés au poste de greffier adjoint;

CONSIDÉRANT que ces modifications justifient une révision de l'évaluation du poste ci-haut identifié;

CONSIDÉRANT les présentations de MM. Olivier Van Neste, directeur général, Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, ainsi que de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, les 28 et 30 juillet 2020 respectivement au Comité en ressources humaines et au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'accueil favorable en regard des changements proposés;

CONSIDÉRANT que le poste de greffier adjoint a fait l'objet d'une réévaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le salaire du poste de greffier adjoint soit positionné à la classe 16 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, et ce, rétroactivement au 30 juillet 2020;

ET QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans *l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

20-09-670 Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Nomination / Membre indépendant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.1 « Formation du comité de retraite » du Règlement n° 1762 du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Régnald Gabriele à siéger sur le comité de retraite à titre de membre indépendant;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville désigne M. Régnald Gabriele à titre de membre indépendant sur le comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 9 septembre 2020;

QUE M. Gabriele entre en fonction à la date de sa nomination et le demeure jusqu'à l'expiration du mandat qui est de trois ans, à moins qu'il ne soit renouvelé, ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé;

ET QUE la Ville lui souhaite la bienvenue au sein du comité de retraite.

« ADOPTÉE »

20-09-671 Programme d'accès à l'égalité à l'emploi / Deuxième rapport d'implantation

CONSIDÉRANT que la Ville est visée par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics;

CONSIDÉRANT le dépôt de la politique et du programme d'accès à l'égalité en emploi en mai 2004 en vertu de la résolution 04-05-517;

CONSIDÉRANT le premier rapport d'implantation et le rapport d'intégration des personnes handicapées adoptés en juin 2010 en vertu de la résolution 10-06-538;

CONSIDÉRANT la correspondance de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse datée du 3 juin 2020 quant à l'échéance de la transmission du deuxième rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi, soit le 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la note de service de la directrice du Service des ressources humaines datée du 26 août 2020 recommandant l'adoption du deuxième rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un mandataire au sein de l'organisation dont le rôle est de confirmer l'engagement de la Ville à atteindre les objectifs poursuivis indiqués dans le rapport et à assurer la réalisation des autres éléments du programme d'accès à l'égalité en emploi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un responsable au sein de l'organisation dont le rôle est de s'engager à mettre en œuvre le Programme d'accès à l'égalité en emploi ainsi que de prendre les mesures raisonnables pour atteindre les objectifs poursuivis selon les échéanciers prévus;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville désigne M. Olivier Van Neste, directeur général, à titre de mandataire du Programme d'accès à l'égalité en emploi;

QUE la Ville désigne M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à titre de responsable du Programme d'accès à l'égalité en emploi;

QUE la Ville approuve le deuxième rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi et autorise M. Olivier Van Neste à transmettre ledit rapport à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*;

QUE la Ville réaffirme son engagement à mettre en place les conditions favorisant le succès du programme d'accès à l'égalité en emploi.

« ADOPTÉE »

20-09-672 Entente intermunicipale / Réseau géodésique actif complémentaire de la région métropolitaine de Montréal / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'offre de la Ville de Montréal pour la conclusion d'une entente prévoyant l'installation sur un immeuble municipal d'équipements permettant la réception de signaux satellitaires afin d'améliorer son réseau géodésique actif;

CONSIDÉRANT que cette entente donnera à la Ville l'opportunité d'utiliser sans frais le système de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense ne résulte de la conclusion de cette entente;

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et nom de la Ville, une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal aux fins précitées.

« ADOPTÉE »

20-09-673 Renouvellement / Protocole d'entente / Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre la Ville et la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) concernant le programme d'activités sportives Les Citadins, organisé par l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes se terminait en décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville est toujours désireuse de soutenir ses jeunes citoyens fréquentant l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes constituante du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (connu avant le 15 juin 2020 comme étant la Commission scolaire des Trois-Lacs) qui participent aux équipes sportives (les Citadins) organisées à cette même école;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée, dans le cadre d'une entente de cinq ans, à financer les participants de ce programme résidant à Vaudreuil-Dorion sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT que la participation financière annuelle de la dernière entente n'a jamais atteint la somme maximale de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT que malgré la terminaison de l'entente, le 31 décembre 2018, la Commission scolaire des Trois-Lacs a continué à offrir aux jeune résidents de la Ville fréquentant l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes, pour l'année 2019, des tarifs réduits comme si l'entente était en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité des sports et loisirs de renouveler le protocole d'entente rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit renouvelé le protocole d'entente selon les conditions établies dans celui-ci;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Centre de services scolaire des Trois-Lacs ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-09-674 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2019-2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la demande de remboursement formulée par l'organisme Les skieurs de l'Île afin d'accorder un rabais de 5 \$ par inscription aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de sentiers balisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 305 \$ soit remboursée à l'organisme Les skieurs de l'Île, soit l'équivalent du rabais de 5 \$ accordé pour 61 inscriptions, pour les frais relatifs aux inscriptions de la saison 2019-2020.

« ADOPTÉE »

20-09-675 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) / Inscriptions 2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins), pour les années 2019 à 2023, autorisé par la résolution 20-09-673;

CONSIDÉRANT que le CSSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 29 610 \$ soit remboursée à la CSSTL dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) pour les frais d'inscription de l'année 2019.

« ADOPTÉE »

20-09-676 Prêt et déplacement hors Québec de bien patrimoniaux classés / Artéfacts de l'Île-aux-Tourtes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande formulée par Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal pour le prêt et l'autorisation de transport hors Québec de certains artéfacts provenant de l'Île-aux-Tourtes pour une exposition devant être tenue au Musée de Timmins : Centre national d'exposition du 1^{er} juillet au 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que ces artéfacts ont fait l'objet d'un avis de classement par le ministère de la Culture et des Communications daté du 13 août 2015;

CONSIDÉRANT que l'accord de la Ville, propriétaire de ces artéfacts, est nécessaire à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'exposition pourra ultérieurement être présentée à un autre endroit;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Culture et vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation de transport hors du Québec de ces biens ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'elle soit en outre autorisée à signer toute prolongation pour le prêt et le transport hors Québec de ces biens.

« ADOPTÉE »

20-09-677 Entérinement / Comité de pilotage de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en place des mécanismes pour l'élaboration de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA);

CONSIDÉRANT qu'un comité de pilotage est fondamental à la réalisation de la PMF-MADA;

CONSIDÉRANT que le Comité de pilotage PFM-MADA a été constitué en novembre 2019 par le Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que le mandat de ce comité est de :

- réaliser l'ensemble des activités relatives à la démarche;
- identifier les enjeux, analyser les recommandations issues de la consultation et déterminer les priorités d'action de la PFM-MADA;
- faciliter la circulation de l'information au sein du réseau de chacun des membres du comité et dans la communauté;
- recommander l'adoption de la PFM-MADA et de son plan d'action au Conseil municipal;
- s'assurer qu'un mécanisme de suivi de la PFM-MADA est mis en place.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner la mise en place et la composition de ce comité par une résolution du Conseil de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la formation du Comité de pilotage de la PFM-MADA composé des membres suivants :

| | |
|-----------------------|--|
| Chloé Marcil | Représentante de l'administration municipale |
| Pascale Lauzon | Coordonnatrice de la démarche |
| Diane Morin | Présidente du comité de pilotage (responsable des questions famille et aîné) |
| Jasmine Sharma | Conseillère municipale associée à la démarche |
| Céline Chartier | Conseillère municipale associée à la démarche |
| Sébastien Legros | Représentant du développement social régional (organisme public) |
| Patricia Kelly | Représentante citoyenne (volet aîné) |
| Yvon Paquette | Représentant citoyen (volet aîné) |
| Mélanie Côté | Représentante citoyenne (volet famille) |
| Nasmah Abu Halima | Représentante citoyenne (volet famille) |
| Élyse Lapointe | Représentante du milieu de la santé (volet saines habitudes de vie) (organisme public) |
| Marie-Christine Floch | Représentante du milieu communautaire (volet aîné) |
| Chantal Séguin | Représentante du milieu culturel |

| | |
|-------------------|---|
| Philippe Toupin | Représentante du milieu communautaire (volet développement communautaire) |
| Francine St-Denis | Représentante du milieu communautaire (volet familles immigrantes) |
| Alina Bulhac | Représentante du milieu communautaire (volet familles immigrantes) |
| Nancy Pelletier | Représentante du milieu communautaire (volet petite enfance) |

« ADOPTÉE »

20-09-678 Ratification / Levée de l'interdiction de l'utilisation extérieure de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'avis de levée de l'interdiction de l'utilisation extérieure de l'eau potable à compter du 1^{er} septembre 2020, émis par M. Olivier Van Neste, directeur général, le 1^{er} septembre 2020;

CONSIDÉRANT que cet avis doit, en vertu de l'article 8.3 du Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623), être ratifié par le Conseil lors de la séance subséquente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié l'avis de levée de l'interdiction de l'utilisation extérieure de l'eau potable émis par M. Olivier Van Neste, directeur général, le 1^{er} septembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-679 Ordres de changement n^{os} 6, 7 et 14 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 6, 7 et 14 de l'entrepreneur général reliés au projet « Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase – 2 appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 » totalisant un montant de 9 210 \$ \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-09-680 Ordres de changement n^{os} 1 et 3 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.06 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1770

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de l'avenue Saint-Charles - appel d'offres n° 401-110-20-R1770.06 » totalisant un montant de 152 223,91 \$, taxes applicables non comprises;

« ADOPTÉE »

20-09-681 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-49 / Aménagement du parc Pierre-Mercure

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du parc Pierre-Mercure, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 24 août 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par Ici & Là architecture de paysages, trois des quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-49;

CONSIDÉRANT l'article 1.1.2 du cahier des charges administratives particulières du projet réservant au maître de l'ouvrage le droit de faire exécuter les travaux en entier ou en partie ou d'annuler entièrement le projet ou certaines parties du projet sans encourir de frais de la part du ou des soumissionnaires ni de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT l'article 2.1.1 du cahier des charges administratives particulières du projet indiquant le caractère optionnel des travaux d'installation d'une passerelle surélevée;

CONSIDÉRANT que la Ville juge excessifs les coûts associés aux travaux d'installation d'une passerelle surélevée et ne souhaite pas se prévaloir de cette option;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Entreprises Ventec inc., 5600, rue Notre-Dame O., Montréal (Québec) H4C 1V1, pour les travaux d'aménagement du parc Pierre-Mercure à l'exception de l'installation d'une passerelle surélevée, et ce, pour un montant de 695 202,09\$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues et qu'il soit pris à même le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

20-09-682 Autorisation de mandat / Négociation / Entente avec le ministère des Transports du Québec / Réaménagement de l'échangeur 2 de l'autoroute 30 / Mesures d'atténuation

CONSIDÉRANT que le projet du nouvel hôpital sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges est toujours à l'étape de la « planification » au PQI 2020-2030;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de planifier, avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), la mise à niveau du réseau routier aux abords de l'hôpital, et, plus particulièrement, le réaménagement de l'échangeur 2 de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que des mesures d'atténuation seront également nécessaires lors de la construction de l'hôpital;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreprendre des négociations avec le MTQ afin de conclure une entente sur le partage des responsabilités et des coûts inhérents à ces éléments (dossier MTQ 154191025);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit mandaté et autorisé à entreprendre, pour et au nom de la Ville, des négociations auprès du MTQ pour le partage des coûts et des responsabilités en lien avec le projet de mise à niveau du réseau routier aux abords du futur hôpital, incluant le réaménagement de l'échangeur 2 de l'autoroute 30;

QUE la Ville s'engage à exécuter les travaux visés à l'entente à intervenir ou, le cas échéant, à accepter qu'ils le soient par le MTQ;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part des coûts du projet selon les conditions qui seront prévues à l'entente.

« ADOPTÉE »

20-09-683 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 août 2020

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 août 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-684 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 août 2020

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 août 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

| | |
|------------------|---|
| CCU n° 20-08-97 | 262, chemin des Chenaux / Nouvelle résidence unifamiliale isolée / Modification des revêtements extérieurs acceptés / Lot 5 307 417 / Zone H1-225 |
| CCU n° 20-08-100 | 3200, boulevard de la Gare, local 230 / Enseigne au mur / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 |
| CCU n° 20-08-101 | 3, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Concept d'affichage / Lot 3 891 108 / Zone C3-263 |
| CCU n° 20-08-103 | 2095, rang Saint-Antoine / Construction d'un garage détaché en cour latérale / Lot 1 543 838 / Zone A-836 |
| CCU n° 20-08-104 | 3180, boulevard de la Gare, local 110 / Quatre enseignes aux murs et une enseigne sur pylône communautaire / Lot 4 365 810 / Zone C3-356 |

« ADOPTÉE »

20-09-685 Dérogation mineure / 752, rue Chicoine, unité 201 / Véranda en cour arrière / Lots 1 543 949 (partie privative) et 1 547 217 (terrasse - partie commune) / Zone H3-747 / CCU n° 20-08-98

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 752, rue Chicoine, unité 201;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-08-98 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 août 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 21 août 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, en présence ou par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 752, rue Chicoine, unité 201, afin d'autoriser une véranda en cour arrière pour la classe d'usage habitation multifamiliale isolée en dérogation à l'article 2.3.8.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

20-09-686 PIIA / 296, boulevard Harwood, locaux 1 à 4 / Enseigne au mur / Lot 1 545 690 / Zone C2-716 / CCU n° 20-08-99

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 20-08-99 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 août 2020;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée n'est pas de qualité et que le découpage de lettres en plexiglas devant être collées sur le bâtiment ne favorise pas l'image de marque recherchée pour le secteur en pleine revitalisation;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 296, boulevard Harwood, locaux 1 à 4, le projet d'enseigne au mur, tel que présenté aux documents préparés par le citoyen en date du 17 juin 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-687 Adoption de second projet de résolution avec changement / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 2400, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un centre culturel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-07-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 10 août 2020 par la résolution 20-08-612;

CONSIDÉRANT qu'afin d'encadrer toutes demandes éventuelles de modification à l'architecture du bâtiment principal ou au site, le Conseil adoptera rapidement un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicable au site, contenant des objectifs et critères assurant une qualité et une intégration architecturale harmonieuse dans l'unité de voisinage;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 27 août 2020 à 16 h 45;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter la condition suivante :

- interdiction de produire du bruit au moyen d'équipements ou d'instruments de façon à être audible à l'extérieur de la propriété;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre l'exploitation d'un usage organisations religieuses de type centre culturel et lieu de culte, de même que les usages accessoires et complémentaires à ce dernier, sur la propriété située au 2400, rang Saint-Antoine, sise sur le lot 1 543 632 dans la zone C3-748, et ce, aux conditions suivantes :

- ajout de plantations et d'aménagements paysagers sur le site, et ce, principalement à l'intérieur des aires de stationnement;
- ajout d'un emplacement pour des conteneurs semi-enfouis;
- autorisation, s'il y a lieu, de l'agrandissement du bâtiment principal uniquement si la superficie de plancher totale dudit agrandissement n'excède pas 265 mètres carrés et qu'il n'excède pas l'empreinte au sol du bâtiment principal, incluant la terrasse du rez-de-chaussée et du 2^e étage;
- autorisation, s'il y a lieu, du rehaussement de la hauteur du bâtiment principal, uniquement si la hauteur hors-tout n'excède pas 8,5 mètres évaluée par rapport au niveau du sol fini;
- absence de drapeaux ou emblèmes religieuses à l'extérieur du site;
- interdiction de produire du bruit au moyen d'équipements ou d'instruments de façon à être audible à l'extérieur de la propriété;
- retrait du conteneur à marchandise et de l'abri pour fumeurs existants situés dans la cour avant adjacente au rang Saint-Antoine;
- conclusion d'une entente visant l'extinction de la servitude de stationnement publiée au registre foncier sous le numéro 339306.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

**20-09-688 Lotissement / Contribution pour frais de parc / 594, rue Crevier /
Lots projetés 6 387 493 et 6 387 494**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement n° 2020-30010 vise une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 1 830 604 en deux lots, soit les lots 6 387 493 et 6 387 494;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 830 604 est de 3 692, 9 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la superficie des lots 6 387 493 (2 013,6 mètres carrés) et 6 387 494 (1 679,3 mètres carrés) a été régularisée par une dérogation mineure acceptée par la résolution 20-08-614;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle 2020 du lot 1 830 604 est de 131 864 \$ (124 400 \$ multiplié par le facteur comparatif 1.06);

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle 2020 du terrain sis sur le lot 6 387 493, assiette du bâtiment principal, d'une superficie de 2 013,6 mètres carrés est de 71 900,50 \$;

CONSIDÉRANT la valeur au rôle 2020 des lots 6 387 494 est de 59 963,50 \$ (131 864 \$ moins 71 900,50 \$);

CONSIDÉRANT que ces lots, de par leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent s'élève au montant de 5 996,35 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du lot 6 387 494;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 5 996,35 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-09-689 Adoption / Règlement n° 1797 / Gestion des fossés et installation de ponceaux

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1797 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 31 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1797 intitulé :

« Règlement sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux ».

« ADOPTÉE »

20-09-690 Adoption / Règlement n° 1270-65 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise en étages / Îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 10 août 2020 le projet de règlement n° 1270-65 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 27 août 2020 à 16 h 45;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-65 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine ».

« ADOPTÉE »

20-09-691 Adoption / Règlement n° 1270-66 / Urbanisme / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 10 août 2020 le projet de règlement n° 1270-66 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 27 août 2020 à 16 h 45;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-66 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 relatif au Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019) ».

« ADOPTÉE »

20-09-692 Adoption avec changement / Règlement n° 1275-288 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-66 / Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges / Concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 10 août 2020 le projet de règlement n° 1275-288 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 27 août 2020 à 16 h 45;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1275-288 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relatif au Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret n° 808-2019) »

soit adopté avec changement, soit :

- la modification dans la délimitation de la nouvelle zone P2-1020 (portion sud-est) afin de concorder avec les limites du décret n° 873-2018 (article 2 du Règlement n° 1275-288).

« ADOPTÉE »

20-09-693 Adoption / Règlement n° 1694-35 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Valois

Explications du règlement par le greffier.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-35 a été déposé à une séance tenue le 10 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-35 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Valois ».

« ADOPTÉE »

20-09-694 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1794 / Programme Rénovation Québec / Maisons lézardées

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1794 instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-09-695 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 27 août 2020.

« ADOPTÉE »

20-09-696 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-09-697 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil et les citoyens qui n'ont pu assister à la séance sont encouragés à poser leur question par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

20-09-698 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 52 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier